



14ème législature

Question N° : 50654	De M. Marc Le Fur (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique >finances publiques	Tête d'analyse >exécution du budget	Analyse > dépenses. paiement. statistiques.
Question publiée au JO le : 25/02/2014 Réponse publiée au JO le : 04/11/2014 page : 9318 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 30/09/2014		

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les délais de paiement des administrations aux PME et ETI. Selon le dernier rapport de l'observatoire des délais de paiements un tiers des entreprises sont victimes de retards de paiement supérieurs aux soixante jours calendaires. Ces retards de paiement privent les PME de 15 milliards d'euros de trésorerie et les ETI de 6 milliards d'euros de trésorerie. Il lui demande de lui indiquer les délais de paiement moyens de son ministère en 2012 et 2013.

Texte de la réponse

Pour 2012, le délai global de paiement relatif aux programmes du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a été établi à 30,57 jours pour un total de 17,8 Md€ de dépenses. Pour 2013, ce délai a été établi à 28,22 jours pour un total de 17,6 Md€ de dépenses.